

Dispositions particulières :

Pour valider leur année et accéder à l'année supérieure du parcours de licence FoSMI (Formation Supérieure de Musicien Interprète) et MiP, (Musique, Interprétation, Patrimoine), les étudiants auront validé chacun des blocs de connaissances et de compétences (BCC).

Le bloc de compétences disciplinaires n'est ni compensant ni compensable.

Le bloc de compétences complémentaires et linguistiques se compensent mutuellement.

Les unités d'enseignement (UE) composant chaque BCC se compensent entre elles.

A la fin d'une année de licence FoSMI - MiP, l'étudiant(e) doit obtenir la totalité des ECTS associés à chaque année.

La non validation par l'étudiant(e) de l'une des années de FoSMI et MiP entraîne le redoublement de l'étudiant(e) avec conservation des UE acquises.

Un(e) étudiant(e) ne peut être autorisé(e) à continuer dans l'année supérieure s'il (si elle) ne maîtrise pas les enseignements fondamentaux (bloc disciplinaire et bloc complémentaire) de ce parcours. Un(e) étudiant(e) ne pourra donc être autorisé(e) à continuer en année supérieure qu'à la condition d'avoir validé les BCC disciplinaires et complémentaires du parcours. Lorsqu'un(e) étudiant(e) n'a pas validé tous les BCC de l'année en cours, la poursuite en année supérieure est soumise à l'autorisation du jury.

Pour les étudiant(e)s inscrits en contrôle terminal, l'épreuve terminale représente 100% des crédits.

En cas de non validation d'un ou plusieurs blocs l'étudiant(e) peut se présenter aux épreuves de seconde chance (session 2) de toutes les UE non acquises (les UE dont la note de première session est inférieure à 10/20) et non compensées au sein du ou des blocs non validés. En raison de leurs spécificités, certaines UE (UE du CRR, stage...) n'ont pas de session 2.

Les UE libres ne peuvent être suivies qu'une seule fois au cours de la licence. Elles comptent dans le calcul de la moyenne de l'année dans lesquelles elles ont été choisies.

L'assiduité au CM et au TD est obligatoire. Les absences doivent être justifiées. La troisième absence non justifiée entraîne la défaillance à l'UE, si l'étudiant est inscrit en contrôle continu.

L'IECI est engagée contre le plagiat, afin de garantir la qualité de ses diplômés et de porter les valeurs universitaires d'honnêteté intellectuelle et de probité scientifique. Les travaux proposés par les étudiant(e)s doivent toujours être le résultat d'un travail original et personnel. L'IECI se réserve le droit d'utiliser un logiciel de détection du plagiat et informe ses étudiant(e)s que des procédures disciplinaires seront lancées en cas de plagiat avéré.

UVSQ 
université PARIS-SACLAY

Total heures maquettes	total h CM	total h TD	total h TP	total présentiel	total distanciel	total heures maquettes
	114	720	0	834	0	834
Total heures étudiant						#REF!